



Favières

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE FAVIERES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL Du 01^{ER} JUILLET 2016 A 20 H 30

L'an deux mil seize, le premier juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TAECK Guy, Maire.

Etaient présents : MM. TAECK Guy, DELETOILLE Didier, LASALLE Jean Pierre, BETHOUART Yann, PERISSET Gael, BINARD LAURENT Loic, Mmes RICHARD Isabelle, BOUTARD Nicole formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr GARBE Laurent qui a donné pouvoir à Mr LASALLE Jean Pierre

Madame RICHARD a été élue secrétaire.

De quoi nous avons rédigé le présent compte rendu.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la présente séance du conseil.

Lecture du compte rendu de la réunion du 05 avril 2016 par Monsieur Bethouart
Celui-ci est approuvé sans observation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un dossier à l'ordre du jour : remboursement des frais de déplacement et de repas pour les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal accepte que ce dossier soit ajouté à l'ordre du jour et une délibération sera donc prise en 7eme point.

Suite à la demande de plusieurs personnes dont un membre du conseil, Monsieur le Maire a demandé les comptes rendus des différentes instances et syndicats auxquels les élus assistent. Monsieur le Maire récupère quelques documents.

1- Délibération baux à renouveler

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail d'une parcelle de terre cadastrée, Section D n°205, lieu dit « Les Mollières », d'une contenance de 3 hectares 21 ares 31 centiares, concédé à Monsieur BIZET Francois, est arrivé à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler.

Un bail de location est consenti à Monsieur BIZET Francois, exploitant agricole, demeurant 82 Route départementale 140, Morlay à Ponthoile, pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2015, moyennant un fermage annuel représenté par la valeur de 7.50 quintaux de blé à l'hectare.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail d'une parcelle de terre cadastrée, Section B n°217, lieu dit « Marais Communal », d'une contenance de 7 hectares 17 ares 17 centiares, concédé à Madame MALOT NOIRET Renée, est arrivé à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler.

Un bail de location est consenti à Madame MALOT NOIRET Renée, exploitant agricole, demeurant 823 Chemin Renault, Romaine à Ponthoile, pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2015, moyennant un fermage annuel représenté par la valeur de 33.25 quintaux de blé.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au renouvellement de ces baux et à signer tout document relatif à ce renouvellement devant Maître Wartel, notaire à Rue

2- Délibération : peupleraie plan de financement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons délibéré l'année dernière concernant les travaux dans la peupleraie notamment l'abattage des peupliers et le projet de réhabilitation avec l'aide du Syndicat Mixte et un contrat Natura 2000.

Ce dossier est bien avancé et aujourd'hui nous vous présentons le plan de financement proposé.

Le coût total de ce projet est de 16 429.80 €

Nous pourrions bénéficier d'une subvention de l'Union Européenne de 8 625.65 €, de l'Agence de l'eau de 4 518.20 €. Il restera à la charge de la commune la somme de 3 285.96 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le plan de financement pour les travaux prévus par le contrat Natura 2000 tel qu'il a été présenté ci-dessus.

3- Délibération Travaux de voirie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis qui ont été demandés à 3 entreprises de travaux publics, seules deux ont répondu.

Impasse des hutteurs :

Société STPA : 1758.60€

Société Colas : 2 684.00 €

Chemin du Rondelle :

Société STPA : 17 109.60€

Société Colas : 23 823.00 €

Pour cette prestation nous pourrions demander une subvention auprès du Conseil Général (dossier transitoire), auprès des députés ...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, choisit l'entreprise STPA pour réaliser les travaux de voirie indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer et à signer tous documents relatifs à ces travaux et demandes de subvention

4- Délibération : Travaux fossé à déplacer

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce dossier est en bonne voie, des contacts ont été pris avec la police de l'eau pour être en adéquation avec la réglementation.

Des devis ont été demandés ; trois sociétés ont répondu à notre demande.

Société MICHEL : 4 200 €

Société Tellier Paysage : 5 340.00

Société Guilbert Emilien : 16 128 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, choisit l'entreprise Tellier Paysage qui semble plus qualifiée pour réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5- Délibération signalisation

Suite à l'étude réalisée par Monsieur Binard concernant la mise en place de nouveaux panneaux de signalisation dans le village et l'achat d'un radar pédagogique, des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat et à la mise en place des nouveaux panneaux de signalisation et à demander une subvention avec les amendes de police

6- Délibération relative au maintien ou non du 2eme adjoint dans ses fonctions d'adjoint au maire

Suite au retrait du 18 avril 2016 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Monsieur Didier Deletoille 2eme adjoint par arrêté du 22 avril 2014 dans le domaine des finances et du budget, Le Conseil Municipal est informé des dispositions de l'article L2122-18 du CGCT qui précisent « Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de celui-ci dans ses fonctions ».

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Deletoille dans ses fonctions d'adjoint au Maire (dans la situation actuelle depuis le 19 avril 2016)

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et après vote à bulletin secret, le conseil municipal décide par 6 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, de maintenir Monsieur Deletoille dans ses fonctions d'adjoint au Maire sans délégation et sans indemnité.

7- Remboursement des frais de missions des conseillers municipaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les membres des conseils municipaux peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre en place le système de remboursement des frais de transport et de séjour des frais engagés par les élus.

Manifestations à venir :

- Dimanche 03 juillet à 16 h 30 : concert lyrique à la Chapelle du Hamelet
- Mercredi 13 juillet à partir de 19 h : repas moules/frites, bal populaire, feu d'artifice
- Jeudi 14 juillet Rendez-vous à 12 h15 à la mairie, cérémonie commémorative et pot de l'amitié
- Dimanche 21 août : brocante à la mairie
- Du 10 au 18 septembre : 2eme salon expo peinture, et une nouveauté une expo photo en noir et blanc

Informations diverses :

- Tirage au sort des jurés d'assises : La commune a été tirée au sort parmi les 50 communes du canton de Rue pour participer à la liste préparatoire des jurés d'assises 2017. Chaque commune doit élaborer une liste de 3 jurés par un tirage au sort effectué publiquement parmi les électeurs Réalisation du Tirage au sort. Le tirage au sort a été effectué.

DEPARTEMENT DE LA SOMME – ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE – CANTON DE RUE

77, RUE DE L'EGLISE 80120 FAVIERES – TEL : 03.22.27.00.93 – FAX : 03.22.27.13.81

SITE INTERNET : www.mairiedefavieres.com

E-MAIL : MAIRIE-DE-FAVIERES@wanadoo.fr

- Pistes cyclables : De nouveaux tronçons doivent être réalisés dans les prochaines années. Ils nous ont été présentés le 14 juin dernier et avaient fait l'objet d'une priorisation de la commission « Plan Vélo » du syndicat mixte le 09 décembre 2014.
Une partie de la taxe de séjour va financer ces projets. De ce fait, la taxe de séjour reversée aux communes sera diminuée de 9.5%
Nous avons pris contact avec Monsieur Bizet du syndicat mixte, pour évoquer notre village et les pistes à Favières. Faire un courrier pour confirmer notre demande de raccordement à la passerelle du Gouillet près du nouveau parking
- Association PPRN : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les 10 communes concernées par le PPRN poursuivent la mise en place de l'association des 10 communes. Le Préfet a approuvé le PPRN Marquenterre mais pour l'instant nous n'avons pas de documents en Mairie.
- Projet délimitation du domaine public maritime : 4 parcelles sur la commune de Favières dont 2 sont déjà gérées par l'Etat. L'enquête publique à Favières se déroulera le vendredi 30 septembre de 16 h à 19 h
- Lettre de Mr Deramecourt : mécontentement au niveau de l'entretien des chemins ruraux. Un rendez-vous est programmé.
- Le jury des villages fleuris est passé une première fois le 25 juin dernier
- Mail de Mr Basset : remerciement pour embellissement du village
- Mme Boutard demande que les commissions communales se réunissent : Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de problème et qu'il avait demandé en février 2016 que les commissions se réunissent afin de proposer des projets
- Monsieur Delétoille demande à avoir des dossiers en responsabilité (il s'est renseigné auprès d'autres communes et parfois les adjoints ont des responsabilités). Monsieur le Maire l'informe qu'il est délégué dans deux syndicats auxquels il peut participer et lui rappelle que ses délégations lui ont été retirées.
- Monsieur Delétoille fait remarquer à Monsieur le Maire son absence à une réunion concernant le regroupement des 10 communes contre le PPRN (cette information était notée sur le journal d'Abbeville) ; Monsieur le Maire l'informe que ce jour -là 4 réunions étaient prévues aux mêmes horaires. Il a participé à la réunion de l'Association du Canal de la Maye où il a été élu vice président. Il précise qu'il est important que la Commune de Favières soit représentée dans cette instance et précise également qu'il a participé à l'assemblée suivante des 10 communes et qu'il a été élu secrétaire de cette association.

L'ordre du jour étant atteint, la séance est levée à 22 heures 50.